

# Cercle 148<sup>e</sup> Tours Silence

bulletin n° 81

mardi 30 juin 2020

## ACCUEILLIR LES MIGRANTS DANS LE MONDE D'APRES

### *Frère Léon est parti vers la "Rencontre Définitive"*

Aujourd'hui, à l'occasion du décès, à 100 ans, de Notre Frère Léon Gahier, prêtre-ouvrier, Capucin de la famille des Franciscains, parrain du Cercle de Silence de Tours, les engagements que nous avons pris reviennent en force. Pour nous, avec Rose-Marie, cet autre "Commandeur", ils étaient les témoins et les « ouvriers » de ce que nous voulions ensemble et de ce que nous voulons encore.

Ces quelques phrases que Frère Léon écrivait en 2005 marquent bien le chemin que nous voulions prendre et devons encore poursuivre : « *Nous avons risqué le risque. Nous avons rencontré la pauvreté, l'injustice. Nous avons rencontré l'idéologie. Nous avons rencontré les débats et les combats. Nous avons rencontré le cœur de l'Homme. Le monde ouvrier, à travers ses richesses et ses ambiguïtés, à travers les projets syndicaux et politiques, nous a aidé à devenir des hommes nouveaux. Il a fait de nous des militants ouvriers.* »

Comme Rose-Marie Merceron, décédée il y a juste quatre mois, Frère Léon est parti maintenant vers la "Rencontre Définitive". Il nous reste à « continuer avec courage et grande solidarité » le combat contre les camps de rétention tel qu'il le voulait quand, ensemble nous avons voulu créer le Cercle de Silence de Tours.

### **“Soi-disant la France, les droits de l'homme, nous on les a pas vus.”**

*Les prisonniers racontent que le CRA de Oissel est désormais plein, qu'il y a des transferts punitifs avec celui du Mesnil-Amelot (CRA dans lequel ont eu lieu pas mal de révoltes les deux dernières semaines), que les juges bâclent plus que jamais les procédures, que la préfecture enferme des mineurs. Un groupe de prisonnier a décidé de nous faire parvenir un communiqué pour raconter tout cela. Ils sont aussi au courant des luttes contre les violences policières et de sans-papiers qui ont court en ce moment à l'extérieur et expriment leur solidarité.*

#### **Il y a des gens qui savent pas dehors alors on va vous dire**

Au tribunal, la préfecture elle nous fait passer pour des SDF, des célibataires et des personnes qui ont fait des longues peines de prison, alors qu'on est mariés, qu'on a des adresses et qu'on sort de peines de 3 ou 6 mois. Il y a des gens qui ont des papiers encore valides en Espagne, en Italie, en Allemagne, ils ont des enfants en France, un domicile fixe, une famille, mais ils se font passer pour des SDF. Les avocats nous conseillent de porter plainte quand on sortira. Soi-disant on est tous des menaces pour la république, mais ils cherchent aucun motif pour justifier ça, même les avocats disent que c'est faux. Les juges ils cherchent pas à comprendre : c'est 28 jours [prolongation de la durée de rétention par le Juge des Libertés et de la Détention ou JLD]. Il y a quelques juges qui vérifient si c'est vrai ce que dit la préfecture mais vraiment pas tous, alors c'est 28 jours. Ça c'est pour les JLD et sinon les juges du TA [Tribunal Administratif] c'est OQTF [Obligation de Quitter le Territoire Français], IRTF [Interdiction de Retour sur le Territoire Français] sans chercher à comprendre comme ça interdiction de 5 ans, 3 ans, 5 ans, 3 ans... Ils mentent sur nos vies, le préfet il fait des courses avec nous ? Il dort entre nous et nos femmes pour pouvoir dire comme ça qu'on a pas une vie commune ? La préfecture et les juges administratif détruisent des vies, des couples. Non mais on

à la haine là pourquoi ils mentent et ils font des trucs comme ça ? Il y a des quantités de vices de procédure mais seulement les avocats privées et payant arrivent parfois à les prouver.

#### **Soi-disant la France les droits de l'homme, nous on les a pas vu**

Tous ensemble, juges, policiers, préfecture, greffe, ils travaillent tous ensemble, ils nous voient comme des numéros de dossier pas comme des personnes. Les journalistes quand ils viennent et nous enregistrent, ils coupent nos paroles ils gardent que les revendications sur la nourriture mais on s'en fout, nous on leur parle de tout, des juges, des violences des policiers, de tous les problèmes ici. Mais les paroles qu'il faut que les personnes dehors sachent, ils les coupent. Ici il y a pas de droit, ni droits des hommes, ni droits des femmes. Ici on pense au suicide. Tous les trois jours il y a des personnes qui tentent des suicides. Quand on veut porter plainte ici soit c'est transfert dans un autre CRA soit ils les gardent au maximum [apparemment en ce moment à Oissel c'est plutôt 60 jours parce qu'il y a beaucoup de monde]. Ils ramènent des gens direct ici de dehors avant qu'ils passent par le médecin, ils disent qu'ils ont vu le médecin mais c'est faux. Avant-hier ils ont ramené un mineur soudanais d'un camp. Il a 15 ans, quand il est passé en garde à vue ils l'ont maltraité, ils l'ont insulté, il est traumatisé, depuis hier il dort pas, il mange pas. Dans la nourriture il y a des médicaments qui font dormir, à causes de ces médicaments ça rend les gens lunatiques. La majorité des flics c'est des fachos ici, on leur a dit qu'on avait noté leur numéro de matricule et maintenant ils les retirent. Il y a un gars qui s'est fait taper par la police, il a dit qu'il allait porter plainte avec leur numéro de matricule, ils l'ont transféré au CRA du Mesnil-Amelot et depuis ils portent plus les matricules. Heureusement il y a un peu des personnes et des proches qui viennent nous visiter sinon les flics ils feraient vraiment ce qu'ils veulent. On est

vraiment content de voir que les gens se battent contre les violences policières dehors et on est de tout cœur avec eux.

On est avec les gens qui se battent pour les droits des hommes et des femmes !

Communiqué de prisonniers du CRA de Oissel (Rouen), 11 juin 2020

## En Grèce, les réfugiés sous très haute pression

Le gouvernement grec use de la méthode dure à l'encontre des migrants sans craindre de bafouer les règles européennes. "J'ai reçu ma notification pour quitter mon logement d'ici à un mois. On nous avait prévenus, mais je n'y croyais pas." Incrédule, Ahmad Ahmedi fait partie des réfugiés confrontés à la nouvelle politique du gouvernement conservateur grec. Début avril, celui-ci avait décidé de réduire de six à un mois la période d'hébergement et de soutien financier aux migrants qui obtiennent le statut de réfugié. Cette mesure, effective depuis le 1er juin, vise 11 200 des 22 500 demandeurs d'asile et réfugiés (à 80 % Syriens, Afghans et Irakiens) logés via le programme Estia géré par le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et financé par l'Union européenne. Ahmad Ahmedi avait couru pendant des mois après ce statut de réfugié. Maintenant qu'il le tient, celui-ci vaut à ce ressortissant afghan de 33 ans de se faire expulser du logement athénien qu'il occupait ! Comme d'autres, il redoute à présent d'être à la rue. "Les Grecs ne louent pas à des immigrés. Ils préfèrent les ONG, car ils savent qu'ils seront payés en temps et en heure", témoigne-t-il.

### Les camps de migrants restent soumis à un strict confinement

Pour Manos Logothetis, secrétaire d'État chargé de l'intégration, il n'y a pourtant pas d'autre solution : "Nous n'avons pas le temps. Les migrants affluent, et les îles, où plus de 32 000 personnes vivent dans les camps, sont au bord de l'implosion. Elles doivent être soulagées. Il faut faire de la place aux nouveaux arrivants sur le continent." Une urgence que le gouvernement tempère, par ailleurs, arguant de la pandémie de Covid-19 pour prolonger le confinement dans les camps. Le HCR s'est dit "vivement préoccupé" par ce déplacement vers le continent du problème sur les îles. "Forcer les réfugiés à quitter leur logement sans filet de sécurité ni aucune mesure spécifique pour assurer leur autonomie pourrait pousser beaucoup d'entre eux à la pauvreté et les rendre sans-abri", s'est inquiété le porte-parole du HCR Andrej Mahecic. "Les procédures pour favoriser l'intégration en amont dans les camps sont quasi inexistantes", ajoute Vassilis Papastergiou, de l'ONG Arsis. En un mois, impossible d'apprendre le grec, de trouver un logement et un travail décent."

### Le gouvernement veut s'affranchir du droit européen

Trois députés de la commission des libertés civiles du Parlement européen dirigée par Cornelia Ernst avaient réclamé une "réponse urgente" de la Commission européenne, le

27 mai, concernant cette situation, en faisant valoir que Bruxelles avait alloué 350 millions d'euros à la Grèce en mars, pour résoudre la question du logement. Confrontée à l'absence chronique de solidarité des États membres en matière de gestion migratoire, la Commission peine toutefois à contrecarrer le durcissement de la politique grecque qui s'affranchit de plus en plus du respect du droit européen et international et de la plus élémentaire humanité. L'ONG Alarm phone a ainsi documenté, entre début mars et mi-mai, 18 cas de refoulement de bateaux de migrants en mer Égée par les garde-côtes grecs, parfois sous l'œil goguenard de leurs homologues turcs. D'autres refoulements ont été signalés en juin. Avec des méthodes brutales : tirs dans l'eau ou dans l'air, destruction de moteurs, placement de force des migrants sur des radeaux de survie qui dérivent, etc. Le directeur de l'agence européenne Frontex, Fabrice Leggeri, a reconnu ces pratiques, et déclaré avoir alerté les autorités grecques devant la sous-commission des droits humains de la Commission des affaires étrangères du parlement européen, a rapporté le député allemand social-démocrate Dietmar Köster, le 2 juin. Dans une lettre à la Commission, le 5 juin, cosignée par Chypre et la Bulgarie, le ministre en charge de l'immigration et de l'asile, Giorgos Koumoutsakos, a plaidé pour l'intégration d'une "clause d'état d'urgence" dans le pacte européen sur l'immigration et l'asile. Histoire de pouvoir déroger à ce dernier sans être accusé de violer l'acquis européen.

### Des camps toujours confinés

Peu touchée par la pandémie de Covid-19 qui a fait quelque 3 000 cas et moins de 200 décès, la Grèce se déconfinde depuis le 4 mai et ouvre ses frontières aux visiteurs d'une trentaine de pays ce lundi 15 juin. Seuls les camps de migrants restent soumis à un strict confinement, prolongé jusqu'au 21 juin. Dans ces camps situés sur cinq îles de la mer Égée, vivent 31 000 personnes pour 6 000 places. "Les autorités grecques doivent de manière urgente s'occuper des conditions d'hygiène précaires, de la détresse psychologique (...) qui menacent la santé des demandeurs d'asile et migrants sur les îles", a estimé Dunja Mijatovic, commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, après une visite dans le pays, début juin.

Thomas Jacobi et Marie Verdier - La Croix, 15 juin 2020

## Les traumatismes des demandeurs d'asile

La seconde phase du déconfinement actée, place à la convalescence. Chez les demandeurs d'asile, les dommages du Covid-19 sont plus psychiques que physiques. La crise sanitaire a réactivé des traumatismes antérieurs : la prison, pour les anciens opposants politiques et l'épidémie d'Ebola, pour les Guinéens et les Congolais. Craignant une vague de décompensations psychiques dans les centres d'hébergement, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) – une antenne du ministère de l'Intérieur – a ouvert le 20 avril 2020 une ligne téléphonique pour les travailleurs sociaux. L'objectif : les aider à faire face aux comportements inhabituels de certains accueillis. Jusqu'à la fin du mois de juin, la plateforme est toujours active, même si ces derniers jours, le téléphone sonne moins qu'avant. Au bout du fil, Priscille de Thé, une psychologue spécialiste du psycho-traumatisme, rattachée à l'association Parcours d'Exil – un centre de soin dédié aux demandeurs d'asile ayant subi des violences durant leur parcours

migratoire. [Elle] écoute avec bienveillance les travailleurs sociaux vider leurs sacs. (...) : "Les travailleurs sociaux sont déstabilisés par le confinement et le déconfinement. La réaction traumatique des personnes qu'ils accompagnent est d'autant plus difficile à vivre qu'elle les renvoie souvent à leurs propres angoisses". La réactivation traumatique des migrants, «ce sont des troubles psychiques qui rendent présent un traumatisme ancien par des flash-backs, des cauchemars, des hallucinations qui peuvent entraîner obsessions et phobies, voire des états de dépression majeurs" relate Clémence Chamoin, médecin et cheffe de service de l'association Parcours d'Exil. (...) Chez les migrants, la réactivation traumatique du passé est exacerbée par l'isolement. Amir, un étudiant soudanais d'une trentaine d'années, engagé comme médiateur au Samu social en sait quelque chose : "Dans les centres d'hébergement, les demandeurs d'asile sont hyper-anxieux. Ils agissent comme s'ils étaient encore confinés". Au service des jésuites des ré-

fugiés de France (JRS), Antoine Paumard, prêtre, est beaucoup plus positif. Les 150 demandeurs d'asile qu'il accompagne ont été confinés dans des familles. (...) : "Leurs expériences passées se sont transformées en forces de résilience. Souvent, c'est eux qui ont reconforté leurs familles

d'accueil, inquiètes vis-à-vis de la crise sanitaire et de l'économie". Un élément qui confirme le bilan des associations d'aide aux migrants : en temps de confinement, les liens sociaux constituent la meilleure des antidotes.

Violaine des Courières - La Vie, 11 juin 2020 (extraits)

## **L'autre France : l'épidémie stimule la générosité des jeunes**

Plus de la moitié des donateurs de moins de 35 ans ont réalisé un don depuis le début de la crise sanitaire. Une proportion plus forte que dans d'autres tranches d'âge. Si ces donateurs sont moins fidèles à une association en particulier, ils sont prêts à multiplier leurs engagements pour répondre à des actualités qui les touchent ou à des projets près de chez eux. Ils ont ainsi d'abord choisi le soutien aux personnes en difficulté et 34 % d'entre eux ont donné pour accompagner les populations les plus fragiles (sans domicile, migrants...).

Mathieu Castagnet - La Croix, 30 avril 2020 (extraits)

## **A Tours, les associations revendiquent la "solidarité sans faille" qui s'est manifestée pendant le confinement**

### **Rappel des objectifs de la Coordination Migrants**

La synthèse des contributions pour préparer l'après confinement du 4 mai 2020 exprime, en cinq points, l'accord des participants à la Coordination Migrants qui souhaitent tous que "rien ne redevienne comme avant" :

- 1°- nouveau contrat social Etat/société civile (articulation qui a bien fonctionné, partage de l'information,)
- 2°- maintien du dispositif au-delà du confinement (700 places d'hébergement, alimentation, coordination sanitaire/social, ...)
- 3°- création d'un nouveau centre d'accueil pérenne, notamment pour les primo-arrivants
- 4°- création d'un nouveau centre d'hébergement de nuit
- 5°- régularisation des sans-papiers qui ont vocation à rester en Touraine ou en France

### **Lettre du 22 mai 2020 de la Coordination Migrants à la Préfète d'Indre et Loire**

Cette lettre, présentée par le Diocèse, engage douze signataires, parmi lesquels les plus grandes associations humanitaires de Tours (Secours Catholique, Emmaüs Touraine, Entraide & Solidarité, ...) ce qui atteste de l'importance des demandes, fondées sur l'harmonisation des points de vue de tous et développées selon trois axes :

- 1° - une réunion de l'ensemble des acteurs ayant œuvré en cette période de confinement y compris les organisations qui sont d'habitude absentes car oubliées, ignorées ou exclues.
- 2° - une réunion avec le Conseil Départemental de l'instance de pilotage du Plan Départemental d'Action pour le logement et l'hébergement.
- 3° - la création d'une commission locale spécifique dans le but d'examiner les situations individuelles des personnes susceptibles d'être régularisées.

### **Communiqué de presse de la Coordination Migrants du 12 Mai 2020**

Les signataires (Coordination Migrants) constatent que "le déconfinement réclame la prolongation d'une solidarité sans faille." Ils demandent que soient pris trois engagements :

- 1° - anticiper le court terme : il n'est pas imaginable de remettre à la rue des personnes sans-abri.
- 2° - Construire pour l'avenir : il n'est pas imaginable non plus que, du fait d'un "manque de moyens budgétaire",

nous ne disposions pas, en Touraine, de capacités suffisantes d'hébergement et de logement. A Tours, il manque entre 500 et 800 places d'hébergement pour les sans-abris.

3° - sortir de l'impasse d'absence de droits : si une décision nationale est indispensable sur ce plan, des possibilités existent néanmoins, dans le cadre de la réglementation actuelle, pour régulariser ceux qui résident depuis longtemps en Touraine et ont vocation à rester en France.

### **Interpellations et arguments exprimés par Chrétiens-Migrants**

Ceux-ci se développent selon trois thèmes :

1° - poursuite de l'hébergement des familles et célibataires demandeurs d'asile prises en charge par le 115 et mise en place d'une solution pérenne pour les familles et célibataires logés par Chrétiens-Migrants (la liste des situations suivies a été remise à la DDCS et au SIAO).

2° - information sur l'aide alimentaire à Tours dans la suite du confinement (document du 06 mai 2020) :

> pour les familles et personnes seules (localisation et adresses sur les endroits où elles peuvent bénéficier d'une aide alimentaire à l'occasion de la crise sanitaire et dans la suite du confinement)

> aides matérielles de l'université aux étudiants en difficulté durant le confinement

> recensement des nouveaux publics ayant besoin d'une aide alimentaire par le Collectif Tours ensemble contre le COVID, Claire Lefranc et le CCAS de Tours (sans suite ?)

3° - déficit chronique du nombre de places d'hébergement en Touraine au regard du nombre de sans-abris (document du 14 mai 2020)

En France, le nombre de sans-abris en 2020 est de 250 000, celui des places d'hébergement de 163 765 (157 000 + 5467 + 1300 Covid 19), soit un déficit de 86 235 places. A Tours, le nombre de sans-abris est de 2500 pour 1637 places d'hébergements, soit un déficit de 863 places. La répartition proportionnelle du budget devrait apporter, à Tours, 19 millions d'euros alors que 25 millions d'euros seraient nécessaires. Aucune information n'est publiée officiellement sur ces chiffres. Nous estimons qu'il faudra créer entre 535 et 863 places d'hébergement et débloquer au moins 6 millions d'euros.

jeudi 28 mai 2020

## **Sans-Papiers : si le pouvoir n'entend pas, il faut crier plus fort !**

### **Malgré l'interdiction, la Marche des solidarités a défilé à Paris le 30 mai**

Plusieurs milliers de personnes ont participé samedi, à Paris, à une manifestation de soutien aux sans-papiers que la préfecture de police de Paris avait pourtant interdite, or-

ganisée par un collectif de 195 syndicats, associations de défense des droits humains et personnalités demandant "des mesures immédiates contre la bombe sanitaire". "Dans

les foyers surpeuplés et abandonnés, aucune distanciation physique n'est possible. Le virus risque de se propager sans frein. C'est aussi le cas dans les centres de rétention, et à cela s'ajoutent la violence répressive et l'angoisse. Pour les migrant·e·s à la rue, c'est la faim, l'insécurité sociale et sanitaire", écrivaient les signataires de l'appel. Le mercredi 27 mai, à trois jours de la marche, la préfecture de Paris avait interdit la manifestation afin, affirmait-elle, "de prévenir la propagation du virus Covid-19". "S'il s'agit de "prévenir la propagation du virus", nous exigeons des autorités qu'elles

régularisent les sans-papiers et migrant·e·s, qu'elles ferment les centres de rétention, qu'elles donnent accès à des logements décents à toutes celles et tous ceux qui sont à la rue, papiers ou pas", ripostait le collectif dans un communiqué. Malgré l'interdiction, plusieurs centaines de personnes se sont donc rassemblées et le cortège s'est dirigé vers la place de la République, où l'attendait un important dispositif policier qui l'a rapidement dispersé en tirant des grenades lacrymogènes.

d'après Mediapart, 30 mai 2020

## **Le Conseil d'Etat rétablit la liberté de manifester sur la voie publique malgré l'état d'urgence sanitaire**

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les rassemblements de plus de dix personnes étaient jusque-là interdits. Même si, dans les faits, les manifestations contre les violences policières étaient tolérées.

Les manifestations sont à nouveau autorisées. Le Conseil d'Etat a levé, samedi 13 juin, l'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes, imposée dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au coronavirus. La plus haute juridiction administrative, saisie jeudi par des syndicats et la Ligue des droits de l'homme, rétablit donc la liberté de manifester, dans le respect des "mesures barrières". Cette décision intervient alors que des milliers de personnes ont manifesté samedi en France contre le racisme et les violences policières. A Paris, la marche, non autorisée par la préfecture, a été bloquée à son point de départ et des tensions ont éclaté entre forces de l'ordre et manifestants.

### **L'interdiction "pas justifiée" par la situation sanitaire**

"Le juge des référés du Conseil d'Etat estime que l'interdiction de manifester n'est pas justifiée par la situation sanitaire actuelle lorsque les mesures barrières peuvent être respectées", écrit l'institution. "Alors que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, le juge des référés en déduit que, sauf circonstances particulières, l'interdiction des manifestations sur la voie publique n'est justifiée par les

risques sanitaires que lorsque les mesures barrières ne peuvent être respectées ou que l'événement risque de réunir plus de 5 000 personnes." "En conséquence, le juge des référés suspend l'exécution de l'article 3 du décret du 31 mai 2020, pour les manifestations sur la voie publique soumises à l'obligation d'une déclaration préalable", termine le Conseil d'Etat.

### **"L'une des garanties démocratiques les plus essentielles"**

"C'est une très grande victoire", a réagi auprès de l'AFP Patricia Spinosi, avocat de la Ligue des droits de l'homme. "Il n'y avait aucune raison pour que la liberté de manifester soit moins bien traitée que la liberté de culte. On peut juste regretter que cela intervienne aussi tard", a-t-il ajouté. Pour la Ligue, les dispositions actuellement en vigueur réduisaient "à néant la liberté fondamentale de manifestation", qui constitue "l'une des garanties démocratiques les plus essentielles". Elle avait défendu la possibilité de manifester "en toute sécurité" et dans le respect des gestes barrières, affirmant que si les autorités étaient "en situation de procéder à des verbalisations de personnes participant à des manifestations, (...) elles pourraient également procéder à des verbalisations si certains manifestants méconnaissent les gestes barrières".

France Info, 13 juin 2020

## **Le collectif Accueil Sans Frontières en Touraine a appelé à manifester le samedi 20 juin**

Suite à l'appel national, le collectif Accueil Sans Frontières en Touraine (ASFT) appelle à manifester le samedi 20 juin 2020 à 14h, place Jean-Jaurès à Tours. Les Sans-Papiers et migrantEs ont été en première ligne pendant la crise, exploités dans les pires des conditions dans des secteurs qui ont continué à tourner (nettoyage, livraison, bâtiment, service à la personne, restauration...) ou perdant leur emploi sans chômage partiel, retenus dans les CRA, vivant à la rue ou hébergés dans des hébergements souvent précaires et insalubres. Le refus du pouvoir de régulariser toutes les Sans-Papiers pour leur donner accès aux droits et conditions permettant de lutter contre la propagation du virus, de fermer les Centres de rétention et de réquisitionner bâtiments et logements vides pour loger toutes les sans-abris et mal-logés a mis en évidence l'hypocrisie de ses discours « sanitaires ». Avec sa volonté d'ignorer leur contribution au travail qui a permis pendant cette période de crise sanitaire et permet tous les jours à ce pays de

fonctionner, il laisse volontairement les sans-papiers exploités, sans droits, dans une situation d'inégalité et d'injustice totale. La crise a pourtant montré que ces mesures de justice et d'égalité étaient aussi des mesures indispensables pour construire une société plus solidaire et plus sûre y compris sur le plan sanitaire. Le 30 mai à Paris, et dans plus d'une dizaine d'autres villes, des milliers de Sans-Papiers ont été en première ligne de la lutte contre les atteintes aux libertés au nom de « l'urgence sanitaire ». Ils et elles ont bravé l'interdiction de manifester aux côtés de soutiens pour demander leur régularisation. Mais aucune réponse n'est venue. Alors si le pouvoir n'entend pas, il faut crier plus fort ! C'est pour cette raison que nous appelons à manifester plus nombreuses et plus nombreux le 20 juin dans tout le pays ! Pour la régularisation de toutes les Sans-Papiers et MigrantEs, la fermeture des CRA et le logement pour toutes ! Pour l'égalité des droits et la fin des discriminations ! Pour la liberté !

**contact : cercledesilence-tours@orange.fr**

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...  
et en mémoire du Père Léon Gahier

**Prochain Cercle de silence : mardi 28 juillet 2020**